

L'avenir de la zone Franc dans la perspective de la construction européenne

Michel LELART

Directeur de recherche au CNRS

L'intérêt que suscite la mise en place d'un grand marché en 1993 et l'évolution de la construction monétaire européenne paraît souvent limité aux frontières de la Communauté. Ces perspectives trouvent cependant un certain écho en Afrique, particulièrement dans les quatorze pays qui constituent la zone Franc. Cette expérience monétaire originale n'est plus guère critiquée aujourd'hui comme elle l'était encore il y a quelques années. Cela tient à ce qu'elle dure. Et elle dure parce qu'il apparaît nettement désormais qu'elle est d'abord au service des pays africains.

En réalité la zone Franc porte mal son nom. Elle n'est pas une zone géographiquement délimitée d'une façon empirique par la référence à une monnaie étrangère à laquelle les usages auraient conféré peu à peu un certain rôle. Elle est un ensemble de règles fondées sur des principes acceptés par les pays concernés. C'est une construction juridique mise en place avec le consentement de tous les États membres, et constitue un véritable Système monétaire régional qui, au plan institutionnel, se compare aisément au Système monétaire européen.

195

- Le Franc Cfa est une monnaie commune aux pays de la zone. À vrai dire il existe deux francs Cfa émis l'un par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) au profit de sept États d'Afrique de l'Ouest, l'autre par la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) au profit des six États d'Afrique centrale¹. On se trouve donc chaque fois devant une même monnaie, une même Banque centrale, une même politique monétaire. Ces pays ont réalisé entre eux une véritable Union monétaire correspondant à la forme la plus élaborée à laquelle on puisse songer en Europe.

- Le Franc Cfa est depuis plus de quarante ans dans une relation fixe au franc français. Cela ne peut se faire que parce que la politique monétaire met l'accent sur l'équilibre de la balance des paiements et parce que la France accepte d'aider ses partenaires en fonction de leurs besoins. Sa monnaie apparaît ainsi comme la monnaie internationale conservée par les Banques centrales africaines et utilisée par les pays de la zone dans leurs relations avec le reste du monde. Elle remplit d'une certaine façon le rôle que l'écu pourrait avoir au sein de la Communauté.

¹ — Il y a aussi le franc comorien, égal au franc Cfa, émis par la Banque centrale des Comores. La République Islamique des Comores est le quatorzième pays africain membre de la zone Franc.

VERS L'UNION MONÉTAIRE ?

• Le Franc Cfa est convertible en franc français grâce au compte d'opérations ouvert auprès du Trésor français aux Banques centrales africaines. Ce compte courant peut être créditeur ou débiteur sans limites : les Banques centrales déposent les deux tiers de leurs réserves, mais elles peuvent se procurer les francs — ou les devises — dont elles peuvent avoir besoin. Elles ne courent aucun risque de change et les intérêts qu'elles perçoivent ou qu'elles paient ne dépendent pas des fluctuations du marché. On retrouve des dispositions de même nature dans le SME, bien que la convertibilité assurée par l'écu soit limitée aux soldes d'interventions.

Comme le Système monétaire européen, ce Système monétaire franco-africain est en définitive un système à la fois de changes qui assure la stabilité des monnaies, de règlements qui rétablit une certaine convertibilité et de crédits qui repose sur la solidarité entre tous les pays concernés². Bien que la stabilité soit bien plus grande et la convertibilité beaucoup plus générale, il ne peut servir de référence à l'évolution du système communautaire, tant sont grandes les différences entre les modalités institutionnelles comme entre les situations respectives des pays concernés. Ce sont au contraire les réformes qui se profilent en Europe qui peuvent avoir un impact sur la zone Franc. D'une part, par l'intermédiaire du Franc français, celle-ci se trouve liée au Système monétaire européen dont on a pu dire qu'il comprenait en réalité non pas dix mais vingt-quatre pays, en majorité africains³. D'autre part, l'importance de ces pays, déjà faibles par rapport à la France, devient tout à fait marginale en regard de la Communauté : la monnaie et la quasi-monnaie des quatorze pays africains représente 2,4 % de celle de la France et 0,4 % de celle des douze pays européens ; leur Produit intérieur brut qui n'atteint pas 1 % de celui de la Communauté est inférieur à celui de la Grèce et ne dépasse pas un sixième de celui de l'Espagne et du Portugal réunis⁴.

Les conséquences que la construction monétaire européenne peut entraîner pour la zone Franc se situent à plusieurs niveaux : à court terme, les changements envisagés dans la Communauté sur le plan économique, financier et monétaire peuvent avoir des répercussions sur la situation des économies africaines et affecter le fonctionnement de la zone Franc... au moment où celle-ci suscite des réserves tenant tout à la fois à une surévaluation du franc Cfa, à la rigueur de la politique monétaire... ou au laxisme des Banques centrales, à la lenteur de l'ajustement devenu nécessaire ; ces changements peuvent être l'occasion d'envisager un aménagement institutionnel de la zone Franc, au moment où la Communauté s'efforce de resserrer ses liens avec les pays ACP dans le cadre de l'accord dit de Lomé III et entend faire de sa politique de développement l'une des dimensions essentielles de la construction européenne⁵ ; à plus long terme, les changements attendus au sein de la Communauté peuvent être l'occasion de réfléchir à une forme originale d'association qui pourrait être proposée à tous les pays africains qui le souhaiteraient et qui dépasserait largement le cadre d'une réforme de la zone Franc. L'écu ne pourrait-il devenir le moyen de faire progresser l'intégration des monnaies africaines ?

Telles sont les différentes étapes de notre analyse qui tend à repérer les conséquences que pourraient avoir sur la zone Franc la construction monétaire européenne et l'évolution du Système monétaire européen.

2— Nous avons comparé ces deux systèmes dans *Le Système monétaire européen et le Système monétaire franco-africain*, Eurépargne, nov. 1985, pp. 21-26 et déc. 1985, pp. 9-14.

3— Cf. par exemple R. Sandretto, zone Franc, Système monétaire européen, Système monétaire international, Informations et Commentaires, juillet-septembre 1987. Reproduit dans *Problèmes Économiques*, n° 2065 du 9 mars 1988, pp. 9-15.

4— La masse monétaire (M_2) est calculée au 30 septembre 1987. Le PIB est celui de l'année 1987.

5— Cf. l'introduction au *Mémorandum sur la politique communautaire de développement* publié en 1982.

LA SITUATION DE LA ZONE FRANC

Il n'est pas facile d'apprécier quelles seront les conséquences pour les pays de la zone Franc de la construction monétaire européenne. Et d'abord, qu'est-ce que celle-ci va changer pour les pays de la Communauté ? Trois choses semble-t-il : dans la perspective du grand marché de 1993, qui sera aussi un marché financier, les obstacles à la circulation des capitaux vont être rapidement levés ; les perturbations qui risquent de s'ensuivre sur les marchés des changes vont exiger soit un assouplissement des règles du Sme — ce qui n'aurait pas de sens — soit un renforcement de ces règles afin de garantir la stabilité des monnaies ; celle-ci ne pourra être assurée à long terme que par une coopération plus étroite entre les pays membres afin de coordonner davantage leurs politiques jusqu'à mettre en place une véritable politique communautaire.

C'est de cette façon-là que, le Franc Cfa restant lié au Franc français, le Système monétaire franco-africain se trouvera de plus en plus étroitement lié au Système monétaire européen.

La libéralisation des mouvements de capitaux et des services financiers au sein de la Communauté devrait accroître la compétitivité des institutions financières en augmentant la gamme des produits et des services qu'elles pourront offrir et en réduisant leur prix, en même temps que le coût de l'intermédiation. Les transferts de capitaux ne connaissant plus d'entraves, l'épargne africaine sera de plus en plus sollicitée d'aller se placer à l'extérieur. Et comme on peut s'attendre à ce que le grand marché accroisse les performances des économies européennes, les investissements auront tendance à progresser davantage au sein de la Communauté. L'épargne africaine sera incitée non pas seulement à se placer en Europe, mais à s'y investir.

On reprochait à la zone Franc de faciliter une sortie de capitaux vers la France et vers les places financières internationales qui n'est que partiellement compensée par les crédits et les investissements étrangers. Bien que la Communauté ait reconnu officiellement le rôle privilégié des investissements privés dans sa coopération avec les États ACP⁶, cet écart entre les sorties et les entrées de capitaux risque de s'amplifier. Mais il est injuste d'en rendre systématiquement la zone Franc responsable. La convertibilité du franc Cfa permet aux Africains de préférer placer leur épargne à l'étranger plutôt que de l'investir localement en participant plus activement au développement de leur pays. Cette liberté est-elle condamnable parce qu'elle est mal utilisée ? Il faut à l'évidence que l'ouverture de la zone Franc sur le grand marché européen s'accompagne de mesures pour mobiliser plus efficacement l'épargne nationale, notamment l'épargne informelle qui est systématiquement méconnue dans nos analyses et dont on sait maintenant qu'elle a une importance considérable que l'on était loin d'imaginer.

Le renforcement des règles de change du Système monétaire européen devrait accroître à long terme la stabilité des monnaies entre elles en réduisant le nombre et l'ampleur des ajustements. Le franc Cfa lui-même devrait de cette façon être plus stable par rapport aux autres monnaies européennes. Cette stabilité contribuera à renforcer entre les deux espaces considérés non seulement les flux de capitaux dont nous venons de parler, mais aussi les flux de marchandises. Les exportations des pays africains qui étaient fortement orientées vers la France se sont

197

6 — Cf. les articles 240-247 de la Convention de Lomé III.

VERS L'UNION MONÉTAIRE ?

davantage développées vers le reste du monde. Leurs importations se sont aussi déplacées, quoique plus faiblement. Il est probable que la diversification de ces courants d'échange, qui va naturellement se poursuivre, concernera de plus en plus les partenaires de la France dans la Communauté.

Une plus grande coordination des politiques nationales, notamment des politiques monétaires, va obliger la France à se rapprocher de ses partenaires, en particulier de l'Allemagne qui gère sa monnaie avec plus de rigueur. L'écart d'inflation entre le Franc et le Mark s'est déjà sensiblement réduit. Il ne pourra pas être très important avec les pays de la zone Franc, sauf à faire apparaître un franc Cfa de plus en plus surévalué. Une politique monétaire plus rigoureuse de la part des Banques centrales africaines ne pourra que relancer les critiques déjà faites à cet égard. Mais paradoxalement c'est le laxisme de la Bceao, caractérisé par une forte progression du crédit intérieur en faveur des banques commerciales comme des Trésors nationaux, qui se trouve actuellement mis en cause. Devant le déficit persistant de leur balance des paiements et le niveau de leur endettement, un nombre grandissant de pays se voient contraints de solliciter une aide du FMI et d'accepter un programme d'ajustement⁷.

L'arrimage aux pays de la Communauté interdira aux pays africains de demander à la monnaie plus qu'elle ne peut donner. La monnaie est certes un facteur essentiel du développement mais elle l'accompagne plus qu'elle ne l'entraîne. Les forces réelles sont les plus décisives à cet égard et ce sont elles que les pays africains doivent s'efforcer d'utiliser au mieux de leurs propres intérêts. Le financement du développement par l'emprunt extérieur peut être préféré au financement par la monnaie, mais il reste plus nocif, à long terme, que le financement par l'épargne nationale. On ne pourra maintenir dans la zone Franc une politique monétaire axée sur la stabilisation de la monnaie que si une véritable politique financière réussit à mobiliser efficacement l'épargne de tous. C'est peut-être là qu'est le principal danger — ou la vraie chance — d'une relation plus étroite entre ces deux expériences monétaires régionales dont l'originalité tient d'abord au succès qu'elles ont rencontré.

198

LA RÉFORME DE LA ZONE FRANC

C'est précisément le succès de ces deux expériences menées jusqu'ici indépendamment l'une de l'autre qui fait maintenant s'interroger sur la possibilité d'un rapprochement institutionnel. Celui-ci pourrait aller jusqu'à une réforme de la zone Franc en même temps que se mettraient en place les changements décidés par la Communauté. Deux voies semblent ouvertes.

UTILISER L'ÉCU AU SEIN DE LA ZONE

Cela pourrait se faire de plusieurs façons :

- Depuis 1974, la France accorde une garantie de change aux Banques centrales africaines lorsque leur compte d'opérations présente un solde créditeur. Cette garantie est basée sur le DTS, elle pourrait l'être sur l'écu. Bien des pays africains exportent des matières premières qui leur sont réglées en dollars et leur dette est exprimée en cette monnaie. Mais 63 % des exportations des pays de l'Umoa allaient

7 — Au 30 septembre 1988, neuf pays de la zone Franc avaient signé un accord de confirmation ou un accord au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel, deux autres avaient tiré dans leurs tranches de crédit sans accord correspondant.

AVENIR DE LA ZONE FRANC

en 1982 vers la CEE contre 50 % seulement vers les cinq pays dont la monnaie est incluse dans le panier du DTS. L'écart est plus significatif si l'on tient compte de ce que 28 % des exportations des pays de l'Umoa se faisaient cette année-là vers la France⁸. On dira que si le Franc français reste de plus en plus stable par rapport aux autres monnaies européennes, une garantie accordée sur l'écu aux avoirs en compte d'opérations n'aura plus guère d'intérêt. Encore que la fixité des changes intra-européens ne soit pas pour demain, une référence institutionnelle à l'écu aurait une signification politique très grande.

- Si les avoirs en Francs français des Banques centrales africaines avaient une « valeur écu », ne serait-il pas normal que leur rendement soit calculé de la même façon au lieu d'être lié au taux des interventions de la Banque de France. Cet aménagement soulèverait plusieurs difficultés : d'une part, le taux officiel de l'écu est la moyenne des taux du marché qui est actuellement plus faible que le taux du franc. D'autre part, l'intérêt que les Banques centrales paient quand leur compte d'opérations est débiteur devrait-il lui aussi être celui de l'écu alors que c'est auprès du Trésor français que ce compte est ouvert ? La référence à l'écu dans les relations internes à la zone Franc atteint vite ses limites.

- La Bceao et la Beac pourraient acquérir la qualité de « tiers détenteur d'écus », comme elles ont déjà celle de « détenteur agréé de DTS », et détenir de cette façon les 35 % de leurs avoirs qu'elles sont autorisées à placer en devises. Mais ces écus habituellement utilisés pour régler les soldes d'intervention des Banques centrales sur les marchés ne seraient ici qu'une forme d'indexation. Les avantages seraient encore limités du fait que les écus auprès du Fecom sont le produit d'opérations réversibles qui n'incluent pas un transfert de propriété : les détenteurs de dollars transformés en écus perçoivent directement l'intérêt correspondant au rendement de ces avoirs en dollars.

199

- Les Banques centrales africaines pourraient aussi détenir des comptes en écus auprès de banques commerciales. Pour que ces écus ne soient pas qu'une procédure d'indexation, il faudrait qu'ils soient utilisés en tant que tels. Cela est possible puisque la Communauté, qui utilise déjà l'écu comme unité de compte dans ses relations avec les États ACP, pourrait accorder son aide directement en écus. On pense ici à l'aide prévue par l'accord de Lomé et plus particulièrement au STABEX. Il pourrait en être de même des crédits accordés par la Banque Européenne d'Investissements ou par le Fonds Européen de Développement. Les bénéficiaires, qu'il s'agisse d'États ou d'entreprises, devraient se faire ouvrir des comptes en écus auprès de banques commerciales... L'usage privé de l'écu pourrait de cette façon se développer au sein de la zone Franc⁹. Mais son utilisation resterait sans doute très limitée puisque ces pays disposent déjà d'une monnaie internationale de règlement : le franc Cfa entre eux et le franc français avec les pays tiers.

La référence à l'écu comme unité de compte et son utilisation comme monnaie de réserve ou de règlement seraient importantes par leur signification mais auraient peu de conséquences pratiques. Une autre voie peut être envisagée.

8 — BCEAO, Statistiques Économiques et Monétaires, février 1988, pp. 38-39. Nous avons exclu le commerce entre les pays concernés qui est réglé en francs français, mais la ventilation géographique ne permet pas d'éliminer le commerce avec les pays de la zone BEAC qui est réglé de la même façon. L'écart est moins significatif en ce qui concerne les importations : 54 % provenaient de la CEE et 52 % des cinq pays dont la monnaie est incluse dans le panier du DTS, mais 33 % provenaient de France.

9 — P. Guimbretière et G. Djombou suggèrent la mise en place d'un dispositif monétaire dans l'accord de Lomé afin d'officialiser le rôle de l'écu dans les rapports CEE-ACP. L'écu, une unité monétaire pour l'Afrique, document dactylographié, juin 1982, page 25.

VERS L'UNION MONÉTAIRE ?

RATTACHER LE FRANC CFA À L'ÉCU

Cette solution est évoquée depuis quelque temps¹⁰. Son analyse soulève une difficulté dans la mesure où le franc Cfa est tout à la fois la monnaie nationale qui est dans un rapport fixe au Franc français et qui circule dans et entre tous les pays de la zone Franc et la monnaie internationale que les pays de la zone utilisent indirectement dans leurs échanges avec le reste du monde, puisqu'il est convertible en francs français. Ce rattachement pourrait se faire semble-t-il selon trois modalités :

- La relation du franc Cfa à l'écu pourrait être fixe : un franc Cfa vaudrait par exemple un trentième d'écu ou un écu vaudrait 350 francs Cfa. Encore que le statut particulier de la livre sterling et, à un moindre degré, celui de la lire et de la drachme, compromettent pour l'instant la stabilité de l'écu, le commerce des pays africains et des pays européens s'en trouverait facilité puisque les variations de change seraient moindres. Cet avantage se trouverait cependant limité puisque le renforcement du Système monétaire européen devrait réduire les fluctuations du franc français par rapport aux autres monnaies communautaires, et du fait que le panier est lui-même périodiquement soumis à révision. Celle-ci prend en compte aussi bien l'évolution du commerce de chaque pays avec ses partenaires que l'appréciation ou la dépréciation de chaque monnaie... et l'entrée d'un nouveau pays dans le système ou du moins de sa monnaie dans le panier.
- La relation du franc Cfa à l'écu pourrait être souple et susceptible d'être modifiée de temps en temps. Aujourd'hui déjà, les pays africains peuvent décider de changer cette parité, mais cela devient difficile dans la mesure où depuis quarante ans un franc Cfa vaut deux centimes. Le changement n'aurait pas la même portée si la parité du Franc Cfa était établie par rapport à l'écu. Il faudrait cependant l'accord unanime des pays africains, du moins dans chaque région. Il est à craindre que les pays ne considèrent en priorité leurs intérêts nationaux et ne s'entendent pas sur un taux unique d'ajustement. La voie serait ouverte à la définition de monnaies nationales et à la mise en place d'institutions chargées de les émettre en fonction des besoins de chaque économie. Détaché du franc français et rattaché à l'écu, le franc Cfa serait la monnaie internationale de la zone Franc. On le voit mal rester la monnaie nationale de chacun des pays concernés¹¹.
- La relation du Franc Cfa à l'écu pourrait être variable, son cours étant maintenu à l'intérieur de marges fixées. Cette solution soulève trois difficultés : il faudrait une institution qui émette les francs Cfa et qui serait une Banque centrale Communautaire ou un Fonds Monétaire Africain de taille réduite. Émise en contrepartie d'un dépôt préalable de devises et de crédits accordés, cette monnaie ne serait utilisable qu'entre les pays membres qui devraient avoir chacun leur propre monnaie émise par leur propre Banque centrale. C'est l'inconvénient déjà signalé ; il faudrait ensuite que cette institution, directement ou par l'intermédiaire d'un Fonds de stabilisation, intervienne sur les marchés en achetant et surtout en vendant des écus contre des Francs Cfa. Ces écus ne pourraient être détenus qu'auprès de banques commerciales dans des comptes transférables ouverts aux agents intervenant sur les marchés : cela suppose

10 — Par exemple par P. Hugon, Les modèles et les performances économiques des pays d'Afrique francophone, Colloque Les Afriques francophones, St Antony's College, Oxford, avril 1988.

11 — C'est une telle réforme de la zone Franc fondée sur une relation variable entre le franc Cfa et le franc français qu'a suggérée en 1982 un Groupe d'Études sur la réforme de la zone Franc. On trouvera un résumé de ce projet dans

H. Gerardin, La dynamique de l'intégration monétaire de pays en voie de développement - Contribution à la problématique de la zone Franc, Thèse d'État, Université de Nancy, avril 1986, pp. 510-517 et dans C.A. Michalef, Le défi du développement indépendant, Éditions Rochevignes, 1983, pp. 134-138. Nous sommes personnellement réservés sur une telle réforme qui prévoit précisément l'émission de monnaie nationale par une Banque centrale propre à chaque État membre.

A V E N I R D E L A Z O N E F R A N C

que l'usage de l'écu privé se soit beaucoup développé... il faudrait enfin mettre en place un mécanisme de crédit qui permette une émission de Francs Cfa compatible avec les besoins des pays membres. On voit mal la France maintenir un compte d'opérations, voire ouvrir un compte d'avances qui serait plafonné mais qui reviendrait à garantir une monnaie dont la quantité émise et la valeur lui échapperaient¹².

Même si quelques aménagements laissaient à la France et à sa monnaie un certain rôle, une relation variable du Franc Cfa à l'écu signifierait, à terme, la fin de la zone Franc, ce que les pays concernés ne veulent plus envisager aujourd'hui. La Communauté Européenne pourrait remplacer la France et financer cette expérience... mais pourquoi entretiendrait-elle des relations aussi privilégiées avec quatorze pays africains quand toute l'Afrique se tourne vers elle ?

L'EXTENSION DE LA ZONE ÉCU

À côté des quatorze pays de la zone Franc, huit pays africains ont rattaché leur monnaie au dollar, trois au DTS, dix à un autre panier que le DTS, douze monnaies flottent plus ou moins librement et deux sont rattachées au rang sud-africain qui lui-même flotte sans limites. Les deux francs Cfa et le Franc comorien sont les seules monnaies convertibles... bien que les pays concernés n'aient pas levé toutes les restrictions à leurs transactions avec l'extérieur. Trois pays africains seulement ont, pour l'instant, rendu leur monnaie convertible au sens de l'article VIII des Accords de Bretton Woods.

Les inconvénients d'une telle mosaïque de monnaies sont abondamment soulignés. On se demande souvent comment améliorer le statut des monnaies locales et donner aux pays africains une plus grande autonomie dans leurs relations avec l'extérieur. Les solutions peuvent être cherchées dans plusieurs voies. Une relation plus étroite avec la Communauté en liaison avec le renforcement du SME et l'extension du rôle de l'écu permettrait d'étendre plus largement, avec des modalités différentes et moins d'ambitions, l'expérience enviée de la zone Franc¹³.

Une première étape consisterait à rattacher à l'écu telle ou telle monnaie africaine autre que le franc Cfa, notamment celle de pays qui font avec la Communauté une partie importante de leurs échanges. Trois pays déjà définissent leur monnaie par rapport au DTS dans lequel le deutsche mark, le franc français et la livre sterling représentaient près de 47 % à la fin de 1988¹⁴ et dix autres définissent la leur par rapport à un autre panier. Cette solution a été évoquée dans le Mémoire sur la politique communautaire de développement aux termes duquel « les pays qui le souhaiteraient pourraient trouver avantage à limiter les fluctuations de leur monnaie par rapport aux monnaies européennes et choisir de prendre l'écu comme référence de change ». Cette relation pourrait difficilement rester fixe, car cela supposerait un fort degré d'intégration régionale, ou varier à l'intérieur de certaines marges car cela

201

12 — C'est pourtant une solution de ce genre qu'implique le projet de réforme de 1982 et que suggère le Groupe d'Études dont nous venons de parler.

13 — Le Président du Gabon a souhaité l'été dernier que la Communauté mette au point, dans la perspective de 1992, un système analogue à la zone Franc pour tous les pays qui lui sont associés.

Cf. aussi l'article de P. Saclier Pour une zone monétaire Nord-Sud basée sur l'écu, Le Courrier ACP-CEE, juillet-août 1988, pp. 85-88.

14 — Il s'agit de la pondération effective calculée le 21 novembre 1988, qui tient compte du cours de chaque monnaie ce jour-là. La pondération théorique fixée initialement, quand le panier a été modifié le 1^{er} janvier 1986, était de 42 % pour ces trois monnaies.

V E R S L ' U N I O N M O N É T A I R E ?

supposerait des interventions en écus. Mais la relation pourrait être ajustée de temps en temps, et elle devrait l'être d'autant moins souvent que l'Europe pourrait consentir une aide aux pays concernés...

La deuxième étape consisterait précisément à mettre en place un mécanisme de financement qui pourrait se substituer, au moins partiellement, à l'aide consentie actuellement par la Communauté aux États ACP. Il conviendrait de déterminer tout à la fois : le volume ou le plafond de cette aide qui pourrait prendre la forme non pas bien sûr d'un compte d'opérations garantissant totalement la convertibilité de ces monnaies, mais d'un compte d'avances ouvert auprès d'une institution communautaire ; la contrepartie qui pourrait être demandée sous forme d'un dépôt préalable par les pays concernés d'une fraction de leurs avoirs en devises auprès de cette institution qui pourrait ainsi leur accorder une sorte de « droits de tirage » ; les conditions qui pourraient être imposées sous la forme de mesures de politique économique ou monétaire qui permettraient de mieux adapter celles qui ont été élaborées par le Fonds monétaire international.

Ce rattachement pourrait être décidé au coup par coup¹⁵. Il pourrait aussi être sollicité par un groupe de pays souhaitant mettre en place une procédure d'intégration régionale qui se trouverait de cette façon grandement facilitée. Il permettrait en effet une plus grande stabilité entre plusieurs monnaies africaines et encouragerait le développement du commerce entre les pays concernés. L'écu pourrait aussi être utilisé au sein de l'organisme chargé d'assurer la compensation entre les transactions inter-africaines : il pourrait être l'unité de compte en laquelle seraient comptabilisées ces transactions, la monnaie de règlement en laquelle les soldes seraient réglés et la monnaie de réserve en laquelle seraient détenues les positions créditrices des pays excédentaires. À l'heure actuelle, une chambre de compensation fonctionne entre les pays de la Bceao et cinq pays voisins, une autre entre les pays de la Beac et le Zaïre. Ce sont deux unités nouvelles, définies par rapport au DTS, qui sont utilisées pour comptabiliser les opérations. C'est en quelques devises spécifiées que les soldes sont réglés : cinq monnaies dont trois européennes en Afrique de l'Ouest, sept dont six européennes en Afrique Centrale. Ces règlements interviennent le quinze de chaque mois, ce qui empêche une accumulation des soldes et des positions créditrices correspondantes : il n'y a aucune création de liquidités.

Dans la mesure où ne sont prises en compte que les transactions de pays africains entre eux, la compensation se fait en circuit fermé. Il faut simplement définir une unité de compte. L'écu présente beaucoup d'avantages. Mais il n'est pas qu'un panier. Son utilisation permettrait à une mécanique de crédit de s'enraciner dans cette procédure de compensation en ouvrant le circuit de deux façons¹⁶ :

- Dans le temps, les soldes étant reportés par exemple au mois suivant, et pouvant l'être plusieurs fois de suite. Le pays déficitaire ne règle pas et le pays excédentaire accepte de ne pas être réglé : il détient simplement une créance sur l'institution qui ne serait pas seulement libellée en écus mais serait un avoir en écus constituant une forme de liquidité internationale. Quels que soient le plafond, le coût, les conditions du crédit accordé, une dotation de la Communauté sous forme d'écus en compte au Fecom (écus officiels) ou auprès de banques commerciales (écus privés) garantirait l'équilibre de l'institution et faciliterait le développement de ses opérations.

¹⁵ — Comme l'envisagent P. et S. Guillaumont, zone franc et développement africain, *Economica*, 1984, pp. 307-309.

¹⁶ — Nous avons analysé ce problème, hors de toute référence au SME et à l'écu, dans *Zone monétaire et convertibilité : l'expérience africaine*, *Économies et Sociétés*, série F, n° 30, 1986, pp. 135-167.

AVENIR DE LA ZONE FRANC

• Dans l'espace, les soldes excédentaires en écus des pays concernés pouvant être utilisés pour effectuer des règlements au profit de pays tiers : leurs avoirs en écus seraient convertibles en devises. De la même façon, les pays pourraient régler leur déficit envers le reste du monde en tirant sur l'institution africaine et en devenant débiteurs envers elle. Cette institution ne serait plus seulement une chambre de compensation, elle deviendrait une sorte de Fonds monétaire africain qui ne se limiterait pas à permettre aux pays membres de financer le déficit des uns par l'excédent des autres mais rendrait possible un financement net de ces déficits grâce aux concours accordés par la Communauté.

Ces concours pourraient prendre la forme d'une aide plus importante consentie dans le cadre de l'accord entre la Communauté et les États ACP. Déjà la Convention de Lomé est favorable, sans ambiguïté, au régionalisme économique en Afrique noire, comme d'ailleurs dans le Pacifique¹⁷. On pense en priorité aux unions déjà existantes et dotées d'institutions régionales, notamment à la Cdeao¹⁸ ou à l'Udeac, mais aussi à la Zone d'Échanges Préférentiels qui regroupe quinze pays d'Afrique orientale et australe et qui vise à se doter d'une Union des Paiements avant de devenir une Union monétaire¹⁹. La possibilité de conférer plus largement le statut de « Tiers détenteur d'écus » auprès du Fecom, comme le développement de l'usage privé de l'écu, peuvent aider, sur le plan technique, à la mise en place d'une telle coopération entre l'Afrique et la Communauté.

La zone Franc, que certains voyaient disparaître il y a quelques années et suivre le sort de la zone sterling et de la zone escudo, s'est mise au contraire à s'étendre et même à se renforcer : le Franc Cfa est maintenant une monnaie recherchée en Afrique. Il est même devenu la monnaie de l'économie souterraine dans les pays voisins : la Bceao doit racheter chaque année sur les places étrangères en Europe ou en Afrique 30 % de ses billets en circulation et la Beac 42 %²⁰. Une telle expérience de convertibilité dont il n'a pas été établi qu'elle ait eu des contreparties en termes de croissance doit non seulement survivre mais être préservée.

203

La construction monétaire européenne qui aboutira probablement à un renforcement du Système monétaire européen et à une extension du rôle de l'écu ne semble pas constituer un danger pour la zone Franc ni rendre plus difficile la recherche de solutions aux difficultés qui se font plus graves avec la situation délicate que connaissent un certain nombre de pays membres. L'approfondissement de l'expérience communautaire semble plutôt être une occasion de rechercher comment adapter ce modèle aux pays voisins en mettant en place une coopération efficace entre l'Europe et l'Afrique. La zone Franc en constituerait le noyau dur. D'autres formes plus souples d'association peuvent être trouvées, par lesquelles les pays africains ne resteraient plus seuls avec leur monnaie face aux changements qui affectent l'environnement monétaire et financier international.

Des projets d'intégration inter-africaine ont déjà débouché sur des initiatives,

17 — R. H. Grenn, *La coopération intra - ACP : Rétrospective et perspectives* Le Courrier ACP - CEE, novembre-décembre 1988, pp. 70-72.

18 — Cette solution envisagée par P. Hugon, art. cit., a été analysé par P. Desneuf qui a suggéré quelles étapes pourrait suivre la mise en place d'une institution monétaire africaine depuis la Chambre régionale de compensation jusqu'au Fonds monétaire africain. *Problèmes monétaires en Afrique de l'Ouest*, Revue d'Études Politiques et Économiques Africaines, février-mars 1980, pp. 20-49. Cf. également A. Neurisse, *Le franc Cfa*, LGDJ, 1987, pp. 249-252.

19 — Cf. l'entretien avec le Secrétaire Général Bax Normvete, *Nous voulons faire de la ZEP une zone monétaire et de paiement*, Le Courrier ACP - CEE, novembre-décembre 1988, pp. 77-79.

20. B. Vinay, *La zone Franc aujourd'hui*, Marchés Tropicaux, 28 novembre 1986, pp. 2979-2993.

V E R S L ' U N I O N M O N É T A I R E ?

plus rarement sur des résultats. Les chances seraient plus grandes si de nouvelles initiatives s'appuyaient sur l'Europe et s'articulaient sur des formules souples d'association avec la Communauté. Depuis les Accords de Bretton Woods, on a tellement laissé faire le marché qu'il a emporté les règles. Il n'y a pas de monnaie sans règles parce qu'il n'y a pas de monnaie sans ordre. Au moment où l'Europe est récompensée d'avoir remis de l'ordre dans les relations monétaires entre ses États, le moment n'est-il pas venu pour elle d'en faire profiter l'Afrique ?

Le débat est ouvert. Il n'est pas que politique. Par son histoire, par sa culture, par les idéaux qu'elle véhicule toujours et qui trouvent tant d'échos chez nos partenaires africains, l'Europe a une responsabilité à l'égard de l'Afrique dont le devenir est indissolublement lié au sien. □

